

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 14 janvier 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 20/01/2020 Reçu en préfecture le 20/01/2020 Affiché le ID : 074-200070852-20200114-CC_02_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 02/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, chez SAS Rachel ZA des bonnets à Musières, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 08 janvier 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Jean-Paul FORESTIER donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Suppléant : Alain CHAMMOSET représenté par Patrick FALCOZ, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL.</p> <p>Absents : Marthe CUTELLE, Paulette LE NORMAND, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick BLONDET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - Budget annexe Assainissement - admission en non-valeur

Vu La délibération N° CC 56/19 en date du 12/03/2019 adoptant le budget primitif 2019 – budget annexe assainissement

Considérant que

- La trésorerie a transmis, par mail en date du 23/12/2019, un dossier de surendettement concernant Mr CASTANHEIRO PEREIRA Diego domicilié à Frangy / Mme PINTO PEREIRA Anna, pour un montant de 684.91€
- Il faut procéder à l'inscription de cette créance éteinte, suite au dossier de surendettement et ce tel que sollicité par les services de la Trésorerie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de procéder à l'inscription de cette créance éteinte, suite au dossier de surendettement Mr CASTANHEIRO PEREIRA Diego André pour la somme totale de **684.91 €**

soit : - 183.92 au titre de 2019
- 288.29 au, titre de 2018
- 212.70 au titre de 2017

DIT que les écritures seront passées sur le chapitre 65, compte 6542 sur l'exercice 2019

CHARGE les services compétents pour procéder aux écritures

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification